



Appel à candidatures à la commission de contrôle des comptes

Conformément à l'article 14 des statuts, le congrès procède à l'élection des membres de la commission de contrôle des comptes pour une durée de 4 ans Celle-ci est composée de 3 membres.

Elle fait part de ses remarques et certifie la régularité et la sincérité des comptes dans un rapport annuel destiné au bureau syndical, présenté au conseil syndical. Elle effectue en fin de mandature un rapport sur la gestion financière qu'elle soumet au congrès pour approbation, et quitus au trésorier

L'élection de la commission de contrôle des comptes se déroulera pendant le congrès.

Pour candidater à la commission de contrôle des comptes, il suffit de nous retourner une photo (pour présenter les candidatures aux congressistes) ainsi que le formulaire de candidature que tu trouveras sur le site du syndicat (dans espace congrès) **au plus tard le 19 novembre 2021 avant 17h**, à l'adresse de notre secrétaire générale Isabelle Cayla : isabelle.cayla@orange.com

Pour être éligible, les candidats doivent jouir de leurs droits civiques, être adhérents depuis au moins 1 an et à jour de leur cotisation.



Liens utiles

[FORMULAIRE DE CANDIDATURE A LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES](#)